



Ecrit par Echo du Mardi le 27 décembre 2021

# ECOLE SUPERIEURE DE FORMATION EN ALTERNANCE « ESFA »



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 23 janvier 2025**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 27 décembre 2021 sous réserves d'incidents**



**PLMC AVOCATS**

**658 rue Maurice Schumann 30000 NIMES**

**Tel 04 66 04 94 40 - mail 242@plmc-avocats.com**

**ECOLE SUPERIEURE DE FORMATION EN ALTERNANCE « ESFA »**

**Société par anonyme  
au capital de 76.224,50 euros  
ayant son siège social**



Ecrit par Echo du Mardi le 27 décembre 2021

**Résidence Garcin I, Lieudit Le Village  
84800 FONTAINE DE VAUCLUSE  
RCS de d'AVIGNON 420 938 318**

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 22/12/2021, la SOCIETE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT SGD, société à responsabilité limitée au capital de 52.594,91 euros dont le siège social est 72 route de Cavaillon 84800 FONTAINE DE VAUCLUSE, immatriculée au RCS d'AVIGNON, a, en sa qualité d'associé unique de la société ESFA, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société ESFA peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AVIGNON.

Pour avis  
3952693

Publié le 27/12/2021